



Garantie de 10 ans sur la main-d'œuvre

Nous offrons une garantie de 10 ans sur la main-d'œuvre, couvrant l'ensemble des travaux réalisés par notre équipe. Cette garantie vous protège contre toute malfaçon ou erreur d'installation pouvant affecter l'étanchéité, la solidité ou la durabilité de la toiture. Si un problème survient en raison d'une défaillance liée à l'installation effectuée par notre entreprise, nous nous engageons à corriger la situation sans frais supplémentaires.

Exclusions :

Cette garantie ne couvre pas les bris, dégradations ou infiltrations résultant des éléments suivants :

- Les conditions climatiques extrêmes (vents violents, tempêtes majeures, grêle, etc.) dépassent les normes des matériaux installés.
- Accumulation excessive de glace ou de neige non entretenue.
- Dommages causés par des tiers, par un sinistre (incendie, chute d'arbre, vandalisme, etc.) ou par un manque d'entretien régulier.
- Vieillessement normal ou usure des matériaux, ainsi que les défauts provenant des matériaux eux-mêmes (ceux-ci sont couverts par la garantie du fabricant).

Conditions :

Pour que la garantie soit valide, le client doit s'assurer de procéder à l'entretien minimal recommandé et nous aviser dans un délai raisonnable en cas de problème observé.